

Collecte des déchets verts 2024

Sur inscription

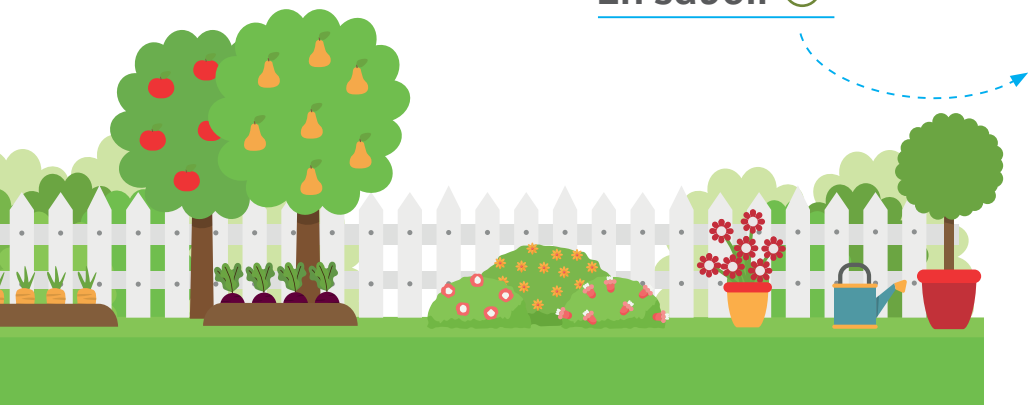
Pour les plus de 75 ans

Ou les personnes à mobilité réduite

Ou en perte d'autonomie

Pour un volume de végétaux
compris entre 300 l et 2 m³

En savoir 



Collecte des déchets verts

Comment ça marche ?

Je suis :

1. une personne, de plus de 75 ans et plus.
2. ou bien une personne en perte d'autonomie.
3. ou une personne en situation de handicap (carte mobilité inclusion ou invalidité).

1) Je m'inscris

Par téléphone au **05 56 16 15 40** ou par mail à dechets.verts@eysines.fr ou je dépose mes documents **auprès des services techniques en mairie** pour instruction de ma demande. Je suis informé-e de la validation de mon inscription.

2) Une fois mon dossier validé, je peux prendre rdu

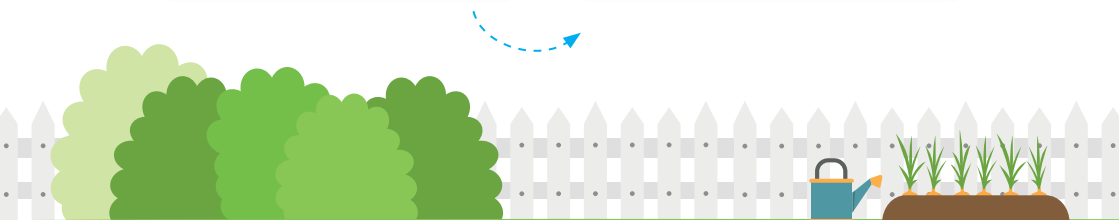
J'indique mon nom, mon adresse et mon numéro de téléphone auprès des services techniques en laissant un message sur le répondeur téléphonique **05 56 16 73 73**. La demande est automatiquement enregistrée. Je ne reçois pas d'appel ou de mail de confirmation. La collecte sera effectuée sous 8 jours.

3) Je dépose mes déchets de jardin

En vrac, **sur le trottoir devant mon habitation**, de façon à ce qu'ils soient facilement accessibles. J'évite pour cela de déposer mes déchets de jardin sous les arbres, les lignes électriques/téléphoniques et contre les mobiliers urbains ou techniques.

Collectes **4 fois/an/foyer**

d'octobre à mars et en juin





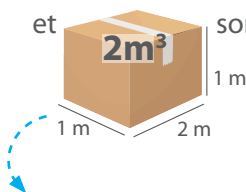
Quand ? Uniquement le week-end précédant la demande de collecte.

En cas d'oubli, il est interdit de laisser ses déchets plusieurs semaines sur le trottoir en attendant la prochaine collecte.

4) Je respecte les critères de collecte

Seuls les volumes de déchets compris entre 300 l soit

et



Pour les volumes plus petits, je les composte à domicile ou je les dépose directement en déchetterie (pour rappel : je dois apposer sur votre véhicule un macaron *Déchetterie* pour y accéder. En faire la demande à l'accueil de la mairie).

**2 déchetteries à proximité
gratuites - ouvertes 6,5j/7**

À Eysines - rue Jean Mermoz - 05 56 18 93 22
À Bruges - rue André Sarreau - 05 56 57 90 88

Le non-respect des critères de collecte est sanctionné d'une amende de 35€, à régler sous 45 jours sous peine d'une majoration élevant la contravention à 75€.



Quand ? Tous les jours (sauf mardi matin et jours fériés) de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 18h

Les déchets verts collectés :



Une fois ramassés, ces déchets sont emmenés au centre de recyclage de Saint-Médard-en-Jalles pour être valorisés en compost. Une partie de ce compost est ensuite réutilisée par la Ville pour fertiliser naturellement ses espaces verts et massifs fleuris.



Recycler ses déchets à domicile : c'est possible !

Compost, paillis, piquets de clôture, tuteurs, hôtels à insectes, cheminements piétons, etc., il existe de nombreuses façons de valoriser ses déchets verts.

Bordeaux Métropole et la Ville vous accompagnent dans cette démarche en distribuant gratuitement des **composteurs**. Pour en bénéficier, inscrivez-vous auprès des services techniques par téléphone au 05 56 16 15 40, puis venez le retirer au CTM (centre technique municipal), rue Jean-Baptiste Perrin. Aussi, Bordeaux Métropole organise régulièrement des **opérations de broyage** gratuites. Pour connaître les prochaines dates, rendez-vous sur le site bordeaux-metropole.fr.



Compostage

- ✓ Je réduis mes déchets
- ✓ Je réduis le volume de mon bac gris
- ✓ Je produis de l'engrais naturel

Opérations broyage

Organisées par la ville deux fois par an, Place Florale et Grande Place du Bourg. Apportez vos branchages et repartez avec vos broyats.

Paillage

Le paillage consiste à couvrir le sol de matière végétale. En se décomposant, les végétaux vont nourrir la terre et favoriser le développement et la croissance des végétaux tout en les protégeant.

Il peut être composé de feuilles mortes, tontes de pelouse, de paille, d'aiguilles de pin... ou encore du broyat de vos tailles d'arbustes ou de haies.

- ✓ Moins de végétaux indésirables
- ✓ Conserve l'humidité du sol et limite les arrosages
- ✓ Améliore, protège et nourrit le sol
- ✓ Protège les végétaux du froid



Télécharger
les fiches pratiques